

# REGLEMENT CONCOURS SEMAINE DE L'ECRIURE 2019

« Mon plus beau texte sur Carte Postale »

Thème 2019 : « L'ENDROIT OÙ J'AIMERAIS VIVRE »

## Article 1 : Organisation

La Semaine de l'écriture, dont le siège est situé : Mairie - place de la République 61130 Bellême, organise du 7 au 13 octobre 2019, un concours invitant les Français à écrire sur le thème de « L'endroit où j'aimerais vivre », l'objectif étant de partager par écrit ses émotions, ses souvenirs.

## Article 2 : Modalités de participation

2.1 Ce concours sera accessible à toute personne physique majeure, ainsi qu'aux enfants de 6 à 17 ans dans les établissements scolaires, les médiathèques et les mairies de France.

2.2 Une seule participation par personne est autorisée.

2.3 Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du concours ne sont pas autorisées à y participer.

2.4 Toute participation ne respectant pas les conditions prévues, ou reçue après la date et l'heure limite de participation, soit le 15 octobre 2019 à minuit -cachet de la poste faisant foi- sera considérée comme irrecevable ;

2.5 La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant à ce concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

## Article 3 : Modalités du concours

3.1 Il est demandé aux participants :

**\* d'écrire et recopier un message sur le thème de « L'endroit où j'aimerais vivre » sur une carte postale, fabriquée ou non par leurs soins (matériel d'écriture mis à disposition au CDI pendant toute la durée du concours)**

**\* de déposer leur carte au CDI le VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 au plus tard avec leur nom, prénom, classe et âge.**

Mme Delthil se chargera d'envoyer l'ensemble des cartes des collégiens participants à l'Union Professionnelle de la Carte Postale pour le 15 octobre, cachet de la Poste faisant foi.

3.3 Les cartes postales envoyées devront impérativement respecter les conditions suivantes :

Droit de propriété intellectuelle : Chaque participant déclare être le seul auteur et l'interprète du contenu de sa carte postale, et le seul titulaire des droits d'auteur portant sur cette création. Par ailleurs, le participant garantit que sa carte postale ne comporte aucune reproduction, réminiscence ou élément quelconque susceptible de violer les droits des tiers et de donner lieu à des actions fondées, notamment sur le plagiat, la contrefaçon, la concurrence déloyale, le droit à l'image, la responsabilité civile ou d'apporter un trouble quelconque à l'exercice ou l'exploitation des droits cédés et garantit la Semaine de l'écriture contre tout recours à cet égard.

Contenu : Chaque participant s'engage à ce que sa carte ne soit pas : contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, homophobe, révisionniste, menaçant ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, à caractère discriminatoire, incitant à la haine, à

caractère pornographique et/ou pédophile, incitative à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, incitative au suicide, incitative à la vente ou à la consommation de drogues ou produits illicites, attentatoire aux droits de la personnalité, attentatoire aux droits de propriété incorporelle tels que les marques, les droits d'auteur, notamment sur les logiciels, les sons, les images, les photographies, les textes, les images animées, et les droits voisins des droits d'auteur dont les tiers sont titulaires à titre exclusif ou non.

**3.4** Il est précisé que le texte de la carte postale envoyée constitue un original, remis en pleine propriété à la Semaine de l'écriture qui ne le restituera pas.

**3.5** Chaque participant autorise expressément *la Semaine de l'écriture* à utiliser sa carte postale pour toute exploitation promotionnelle. A cet effet, chaque Participant cède gracieusement à la Semaine de l'écriture l'ensemble des droits de propriété incorporelle dont ils pourraient le cas échéant disposer, aux termes du Code de la propriété intellectuelle, sur la création réalisée dans le cadre du présent Concours.

#### **Article 4 : Détermination du gagnant**

**4.1** Un jury composé des membres du bureau de la Semaine de l'écriture sous la présidence de Patrice LAFFONT se réunira en novembre 2019 pour sélectionner 10 gagnants par catégories d'âge parmi l'ensemble des participants.

Les catégories d'âges retenues sont les suivantes :

<input type="checkbox"/> CP	6 ans	<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>	13/14 ans
<input type="checkbox"/> CE1/CE2	7/8 ans	<input type="checkbox"/> 2de /Terminale	15/17 ans
<input type="checkbox"/> CM1/CM2	9/10 ans	<input type="checkbox"/> Adultes	18 /59 ans
<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	11/12 ans	<input type="checkbox"/> Seniors	60 ans et +

Cette sélection s'organisera sur les critères suivants :

- La cohérence avec le thème du concours
- Le respect des directives données dans la description du concours
- L'originalité de l'œuvre proposée

Les finalistes seront désignés parmi les participants respectant toutes les conditions énoncées au présent règlement et ayant envoyé leur Carte Postale avant les dates et heures limites de participation.

**4.3** Les Cartes Postales sélectionnées seront présentées au public sur les sites internet de la société organisatrice et leurs réseaux sociaux.

#### **Article 5 : Détermination et remise des lots**

**5.1** Le premier gagnant de chacune des catégories d'âge énoncées ci-dessus remportera 100 cartes de vœux ainsi qu'une dotation en produits d'écriture. Les gagnants suivants, soit du 2<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> gagnant, remporteront chacun une dotation en produits d'écriture.

**5.2** Les gagnants seront informés fin novembre 2019.

**5.3** Aucun message ne sera adressé aux perdants.

**5.4** Le gain sera envoyé dans un délai de 8 semaines à partir de la date du tirage au sort.

Le règlement complet du jeu est disponible, à partir du site [www.semainedelecriture.fr](http://www.semainedelecriture.fr)